

NOUVELLE-CALEDONIE

SENAT COUTUMIER

N°08-2025/SC

Du 16 octobre 2025

Ampliations :

H-C	1
Gouvernement	1
Conseils coutumiers	8
Provinces	3
JONC	1
Archives	1

DELIBERATION

**portant désignation du président du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie pour la
mandature 2025-2026**

Le sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la Constitution de la République Française du 4 octobre 1958 et notamment son titre XIII ;

Vu la loi modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles 137 et suivants ;

Vu la délibération modifiée n° 29 DL/ du 28 juillet 2000 portant règlement intérieur du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n°2025-4802/GNC-Pr du 9 octobre 2025 constatant la désignation des membres du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie,

Le sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie, réuni en séance plénière, le jeudi 16 octobre 2025, décide :

Article 1^{er} : Les membres du sénat coutumier, désignent, M. Louis Evanesie Ludovic BOULA, sénateur de l'aire Drehu, en qualité de président de l'institution pour une durée d'un (1) an, à compter du 2 septembre 2025.

Article 2 : La présente délibération est notifiée à l'intéressé. Elle est transmise aux présidents des conseils coutumiers, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à la présidente du congrès, aux présidents des assemblées de province et au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie. Elle est publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

**Le sénateur doyen d'âge du sénat coutumier
de la Nouvelle-Calédonie**


Richard POARAIWA

Haut-Commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 OCT. 2025

CONTRÔLE DE